

CONSIGNES GÉNÉRALES AU JURY

La durée de l'épreuve est de 4 heures :

- le temps de mise en tenue n'est pas compris dans les 4 heures
- un temps de réflexion (écrite) de 15 min compris dans la durée de l'épreuve sera donné au candidat en vue de l'oral avec le jury
- le temps d'échanges avec le candidat n'excèdera pas 15 minutes (compris dans la durée de l'épreuve et dans le respect de l'organisation de travail du candidat).
Il portera sur :
 - les savoirs associés d'une part
 - C39 d'autre part.

Organiser la remise en état des équipements et des locaux en parallèle avec l'épreuve EP3.

(organisation interne à l'établissement sous la responsabilité du chef de centre).

Les protocoles d'utilisation des appareils et d'entretien doivent être à la disposition des candidats.